

**COMMUNE DE NIVILLAC**  
**Arrondissement de Vannes**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-et-un,  
Le douze avril,  
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,  
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures au Centre Culturel du Forum  
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, maire  
**Date de convocation du conseil municipal : mardi 06 avril 2021**

**Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 26 - Votants : 26**

**PRESENTS** : Mme BAHOLET Stéphanie – Mme BERNARD Alexandra – M. BLINO Jérôme – Mme BRÛLÉ Karine – M. BUSSLER-MUELA Patrick – M. CHATAL Jean-Paul – Mme COIDIC Christine – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DENIGOT Béatrice – Mme DESMOTS Isabelle – M. FREOUR Jean-Claude – M. GOMBAUD Jean-Paul – Mme GRUEL Nathalie – M. GUIHARD Alain – Mme HERVOCHE Josiane – M. LORJOUX Laurent – M. PÉDRON André – Mme PETIT-IMBERT Carole – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD Jérôme – M. SEIGNARD André – Mme TIMMERMAN Nathalie – Mme TRIBOUT Karine

**ABSENTS** : Mme BLOUET Catherine

**POUVOIRS** : Néant

**Secrétaire de séance** : M. SEIGNARD Jérôme (à l'unanimité)

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité par le conseil municipal à ajouter à l'ordre du jour la délibération portant sur l'inclusion numérique

**FINANCES**

- 1- Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées et à l'enseignement musical pour 2021** : le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé la participation 2021 à **1 146.93 €** par enfant de NIVILLAC fréquentant les classes maternelles et à **281.88 €** par enfant de NIVILLAC fréquentant les classes élémentaires. Ces montants correspondent aux coûts par élève de l'école publique au 31/12/2020. Les participations pour l'enseignement musical ont été fixées à **44.49 €** par élève de classe maternelle et à **52.33 €** par élève de classe élémentaire.
- 2- Indemnisation des piégeurs de ragondins** : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir l'indemnité à **60 €** pour chaque piégeur de ragondins.
- 3- Indemnité de gardiennage des églises communales pour 2021** : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer l'indemnité de gardiennage des églises à **120,97 €** pour l'année 2021.
- 4- Appel à projets – Acquisition d'équipements informatiques, de services et ressources numériques pour garantir l'accès au numérique au plus grand nombre d'élèves, à leur famille et à leurs professeurs** : le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à s'inscrire à cet appel à projets dans le cadre du plan de relance national pour un montant d'investissement de 36 531 €, subventionné à hauteur de 25 280.90 €.

## URBANISME / ENVIRONNEMENT

- 5- **Opposition au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale** : le conseil municipal, à l'unanimité, s'est opposé au transfert de la compétence.

## ENFANCE / JEUNESSE

- 6- **Tarifs des séjours courts ALSH été 2021** : le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé les tarifs en fonction du coût des différents séjours et du quotient familial.

## RESSOURCES HUMAINES

- 7- **Centre de gestion du Morbihan (CDG 56) – Intervention de l'agent chargé d'une fonction d'inspection santé-sécurité au travail** : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de confier au Centre de Gestion du Morbihan le soin d'assurer cette mission d'inspection hygiène/sécurité du travail en contractant une convention et en inscrivant le montant prévisionnel au budget.
- 8- **Dispositif argent de poche** : Le conseil municipal a acté, à l'unanimité, le renouvellement de ce dispositif lancé initialement en 2019. Il concernera des adolescents de 16 ans et plus et/ou des jeunes adultes jusqu'à 26 ans qui seront indemnisés à hauteur de 15 € par jour pour 3 heures de travail. La durée maximale de travail par jeune sera d'une semaine.
- 9- **Inclusion numérique – Recrutement d'un conseiller numérique dans le cadre du plan France Relance - Création d'un poste non permanent – Contrat de projet (Catégorie C)** : le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à créer ce poste et à réaliser les investissements matériel nécessaires.

## INFORMATIONS MUNICIPALES ET QUESTIONS DIVERSES

- 10- Les comptes rendus des commissions urbanisme et environnement, culture et travaux ont été communiqués au conseil municipal et n'ont fait l'objet d'aucun questionnement.
- 11- L'évolution de la crise sanitaire a été évoquée avec la mise en place d'un centre éphémère de vaccination sur la Commune à la salle des sports intercommunale « Les Métairies » du jeudi 15 avril au samedi 17 avril 2021 inclus pour l'ensemble du canton. 103 NIVILLACOIS vont pouvoir se faire vacciner grâce à ce dispositif.
- 12- La désignation du nouveau groupe scolaire sera effective à compter du 08 mai 2021 : les parents d'élèves ont la possibilité de se prononcer jusqu'à cette date pour deux noms : Paul ELUARD ou Andrée CHEDID.
- 13- Les élections régionales et départementales se tiendront les dimanches 20 et 27 juin 2021 : En raison de l'actualité sanitaire, une délocalisation des bureaux sera faite : 2 bureaux de vote à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et 2 bureaux de vote à la salle des sports de La Croix Jacques.

**Prochaine réunion du conseil municipal** : lundi 17 mai 2021 à 20H00 au centre culturel du Forum.

Rédigé à NIVILLAC, le 15 avril 2021

Le Maire,  
Alain GUIHARD

